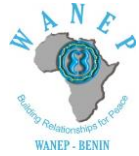




Plateforme Electorale des OSC du Bénin

"Citoyen, Veille et Contribue"

Composante mise en œuvre par



DECLARATION DU GROUPE NATIONAL DE REPONSE ELECTORALE (GNRE)

Introduction

Le Groupe National de Réponse Electorale GNRE est un mécanisme de prévention de la violence électorale. Mis en place le 25 septembre 2020 par la Plateforme électorale des Organisations de la Société Civile (OSC) du Bénin, dans le cadre du "Projet de Suivi, d'analyse et d'atténuation de la violence électorale (EMAM¹)", il a pour objectif de contribuer à prévenir et atténuer les risques et menaces de violences identifiés au cours du processus électoral.

Dans le but de faire connaître le groupe, le contexte de sa mise en place et ses objectifs, des audiences ont été sollicitées auprès de différentes parties prenantes au processus électoral de 2021. La première série de ces audiences a permis au GNRE présidé par Mme Claire HOUNGAN AYEMONNA et conduit par Mme Fatoumatou BATOKO ZOSSOU, Présidente de la Plateforme électorale des OSC du Bénin, de rencontrer, successivement, le Président du COS Lépi (14 octobre 2020), l'ancien Président de la République Dr Thomas Boni YAYI (19 octobre), le Ministre de l'Intérieur représenté par son Directeur de cabinet assisté de son adjoint qui est responsable du Comité d'étude des dossiers d'enregistrement des partis politiques (22 octobre), le Président de la Cour Constitutionnelle (23 octobre), la CENA (23 octobre), le Parti Union Progressiste (17 novembre) et le président de la Cour suprême (24 novembre).

La présente déclaration permet de faire le point des questions discutées, de partager les observations faites et de formuler quelques recommandations.

I. Du Point des audiences

I.1. Au niveau du Comité d'Orientation et de Supervision de la Liste Electorale Permanente Informatisée (COS-LEPI), les préoccupations exprimées ont trait à :

- l'actualisation et la fiabilité de la liste électorale en ce qui concerne l'enregistrement des Béninois de la diaspora et l'apurement des personnes décédées et celles ayant perdu leurs droits civiques ;
- la crédibilité de la liste au regard de l'absence, au sein du COS-LEPI, de représentants des partis politiques de l'opposition ;
- l'expiration au 31 janvier 2021 des cartes LEPI délivrées en 2011.

¹ Electoral violence Monitoring Analysis and Mitigation

A ces préoccupations, le Président du COS LEPI, le député Gilbert BANGANA, a répondu que des dispositions sont prises pour rassurer tout le monde et qu'à cet effet, il est mis en place un cadre de concertation pour l'actualisation de la LEPI. Il a également informé de ce qu'il sera lancé une application numérique pour permettre aux citoyens de procéder à des vérifications en ligne.

I.2. Avec l'ancien Président, Dr Thomas Boni YAYI, le GNRE, après s'être présenté, a partagé avec lui ses préoccupations relatives à l'organisation en 2021, d'élection libre, transparente, inclusive et pacifique.

De l'essentiel des discussions, on peut retenir que l'ancien Président a :

- relevé l'importance de l'opposition ;
- posé la question du parrainage ;
- déploré l'absence d'un dialogue entre le Chef de l'Etat, les anciens présidents et les partis politiques qui ont le sentiment d'être exclus ;
- rappelé l'importance de la liberté de presse et d'expression dans une démocratie ;
- souhaité que les élections demeurent des occasions de fêtes au Bénin.

I.3. Au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP), deux préoccupations ont fait l'objet de discussions : la sécurisation des élections et l'enregistrement des partis politiques dits d'opposition.

Sur la question de la sécurisation, le Ministère a rassuré que des dispositions sont en cours.

Pour l'enregistrement des partis politiques, ils ont expliqué le processus qui est appliqué à tous les partis et les raisons du retard dans l'enregistrement 3 partis politiques à savoir les Démocrates, la Convention Républicaine pour le Salut (CRS) et Nouvelle Force Nationale (NFN).

Le GNRE a plaidé pour l'accompagnement de tous les partis politiques en cours de processus d'enregistrement, par le Ministère.

I.4. Avec le Président de la Cour Constitutionnelle, il a été abordé : le rôle de la Cour dans l'organisation d'une élection apaisée et l'interprétation des dispositions régissant la présidentielle de 2021. Des échanges, on peut retenir que le Président a félicité la délégation de sa démarche et l'a rassurée de sa disponibilité, dans les limites des prérogatives de sa fonction, à œuvrer pour une élection transparente et apaisée. Pour finir, la délégation a invité la Cour, dans son impérium, à avoir à cœur la paix, la cohésion et l'unité nationales quant aux impacts de ses décisions en période électorale.

1.5. Au niveau de la CENA, la séance d'échanges entre les membres de la CENA et la délégation a porté sur les modalités de mise en œuvre du parrainage.

En réponse, le Président de la CENA, Monsieur Emmanuel TIANDO, a fait observer que le caractère confidentiel du parrainage garantit la protection des données personnelles et ne porte pas non plus atteinte à la liberté de parrainer le candidat de son choix.

1.6. Avec les responsables de l'Union Progressiste, l'audience a eu lieu au siège du parti et a connu la participation de Me Abraham ZINZINDOHOUE et du député Aké NATONDE. La préoccupation majeure abordée par le GNRE est relative à l'absence, dans la loi, d'un seuil maximum de parrains à mobiliser par chaque candidat et la crainte de voir certains candidats s'approprier la majorité des parrains.

Après nous avoir entretenus sur les motivations soutenant l'instauration du système de parrainage, les responsables du Parti ont indiqué que pour l'heure, les potentiels candidats à l'élection présidentielle de 2021 n'approchent pas encore les parlementaires pour la présentation des projets de société en vue de leurs parrainages.

1.7. Le président de la Cour Suprême, après avoir écouté le Groupe sur sa préoccupation relative à une élection apaisée, a appelé l'attention sur deux éléments qui, selon lui, peuvent être à l'origine des tensions : l'exclusion et la fraude électorale. Il a félicité le groupe dans sa démarche et l'a encouragé dans ses actions de prévention de la violence électorale.

D'autres demandes d'audiences sont en attente de réponse, notamment au niveau du Président de la République, de l'Assemblée nationale et du Parti Bloc Républicain.

A l'issue de ces audiences, le Groupe voudrait partager avec le public quelques observations.

II. Quelques observations

Des informations collectées par les moniteurs déployés dans tous les départements, il ressort, entre autres, les constats suivants :

- la non observation des mesures barrières de prévention du Covid 19 et la banalisation de la pandémie dans certaines communes à l'occasion de certaines manifestations politiques et sociales ;
- des listes électorales déchirées par endroits ;
- des appels à l'inclusion et à la suspension des dispositions relatives au parrainage pour la présidentielle 2021 par certains citoyens et hommes politiques ;
- la convocation du corps électoral pour le 11 avril 2021 à travers un décret pris en Conseil des ministres du 25 novembre 2020 ;
- les décisions de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatives à la révision de la Constitution de la République du Bénin et à la composition du COS-LEPI ;

- les appels à candidature du Président de la République, Monsieur Patrice TALON, malgré le communiqué de la Présidence se détachant de telles initiatives ;
- la demande de pardon faite par le Président de la République lors de sa tournée nationale de novembre ;
- la déclaration du Chef de l'Etat selon laquelle le parti Les Démocrates aura son récépissé et que tous les candidats qui désirent se présenter aux élections présidentielles pourront le faire ;
- Etc.

III. Différentes recommandations

A l'endroit du Chef de l'Etat :

- Prendre les dispositions républicaines nécessaires à la concrétisation :
 - o de sa demande de pardon ;
 - o de sa déclaration rassurant de l'enregistrement de tous les partis qui le désirent y compris "Les Démocrates" ;
 - o de sa volonté de voir tous les candidats qui désirent se présenter à l'élection présidentielle de 2021 de le faire

Aux institutions et acteurs impliqués dans le processus électoral

- Travailler, sans parti pris et à jouer convenablement leur rôle dans le processus électoral dans un climat apaisé ;

Aux partis politiques

- D'œuvrer pour le dialogue permanent et la concertation en vue d'une élection inclusive et pacifique.

Aux populations

- Garder leur calme et remonter à toutes les institutions compétentes et associations, notamment, au GNRE toute situation susceptible de porter atteinte à la paix durant le processus électoral.

Aux organes de presse et web-activistes

- Faire preuve d'objectivité et d'équité dans le traitement des informations
- De poursuivre la sensibilisation sur les gestes barrières et la communication non-violence

Fait à Cotonou le 07 décembre 2020